



Unité Saint-Paul 51^{ème}

Le 06 septembre 2023

Chers parents,

Après des grands camps tous fort réussis, place à une nouvelle année scout.

Voici toutes les informations pratiques nécessaires pour bien commencer l'année.

1. Réunion de passage le dimanche 24 septembre 2023

Ce jour-là, nous accueillerons de nouveaux baladins, louveteaux et scouts à qui nous souhaitons de belles années scout au sein de notre unité.

Nous donnons rendez-vous à tous les animés à **09.30 hr au Parc Parmentier (près du grand bac à sable)** avec leurs pique-nique et boisson.

Pour accueillir les nouveaux et anciens animés, des pancartes vous orienteront vers la section à rejoindre.

- Les nouveaux dans l'unité arrivent avec leur futur uniforme sur le dos. Ils auront RDV à la pancarte « nouveaux » et seront encadrés par les pis qui deviennent chefs.
- Les baladins qui passent chez les louveteaux gardent leurs uniformes baladins (avec leur pull louveteaux dans le sac) et sont attendus dans leur ancienne ribambelle.
- Les louveteaux qui passent chez les scouts portent ce jour-là leur uniforme louveteaux (avec leur chemise scout dans le sac) et sont attendus dans leur ancienne meute.
- Les scouts qui passent chez les pis portent leur uniforme scouts (avec la chemise pi dans le sac) et sont attendus dans leur ancienne troupe.

La réunion se terminera par un **grand rassemblement des 2 unités à 17h au Parc Parmentier près du grand bac à sable.**

Pour clôturer la journée, nous partagerons un **goûter**, pour lequel nous demandons aux parents d'apporter pâtisseries, fruits, biscuits et boissons. En phase avec notre philosophie « zéro déchet », nous vous demandons d'apporter vos **propres gobelets** et un goûter comportant un

[Tapez ici]



minimum de déchet. Vous pourrez déposer vos goûters sur les tables qui seront disposées près du bac à sable. D'avance, un tout grand merci !



Nous vous rappelons que pour toutes les réunions, il n'est pas autorisé de rentrer dans le parc Parmentier en voiture.

Merci de respecter cette consigne afin que l'on puisse rester en bons termes avec le gestionnaire du parc.

2. Présence régulière aux réunions et aux camps

Pour faciliter votre organisation familiale, nous avons pris soin d'aligner les agendas de sorte que la (quasi) totalité des réunions des deux unités (20^{ème} et 51^{ème}) se tiennent le même jour. Nous avons tenu compte des congés scolaires des écoles francophones, néerlandophones et européennes pour fixer les dates.

A ces dates de réunion viendront se greffer des week-ends qui seront fixés par les sections.

Vous trouverez le calendrier des réunions sur le site de l'unité (<https://www.unite-saintpaul.be/index.php/agenda-51eme>)

Nous insistons sur la présence de votre/vos enfant(s) à **l'entièreté des activités** et à **tout le camp**, ceci est essentiel pour le bon déroulement des journées préparées par les animateurs, ainsi que pour l'épanouissement et l'intégration de votre enfant au sein de sa section.

Nous vous rappelons que le scoutisme est un engagement.

Par ailleurs, nous vous demandons aussi de ne pas amener vos enfants en retard aux camps/réunions, ni de venir les chercher plus tôt.

Merci de respecter cette règle.

Si votre enfant est dans l'impossibilité de participer à une réunion (pour une raison vraiment exceptionnelle !!), merci de prévenir son staff bien à l'avance en justifiant celle-ci, afin que le staff puisse adapter l'activité en fonction du nombre d'animés présents.

Dans les sections scoutées, nous demandons au scout de prendre contact lui-même avec son staff pour annoncer son absence.

Au-delà de 3 absences non justifiées, la place de votre enfant pourra être proposée à un autre enfant.

Save the date ! La fête des unités de Saint-Paul est prévue le **samedi 20 avril 2024**.

3. Cotisation annuelle

[Tapez ici]



Le prix de la cotisation de rentrée pour les membres de votre famille inscrits à la 51^{ème} comprend :

- La cotisation des Fédérations, d'Unité et l'assurance de base (pour toute l'année).
- La cotisation de section pour le premier quadrimestre (cela comprend les frais pour les réunions, un petit camp, ...).

Elle ne comprend pas la cotisation pour le deuxième quadrimestre ainsi que la participation pour le grand camp qui continueront à être gérées directement par les staffs de section.

Assurance complémentaire facultative :

Il est possible de souscrire une **assurance complémentaire (ASS)** au prix de **5€ par an** pour une indemnisation en cas d'invalidité permanente à 100%. Cette assurance est facultative.

La cotisation ne peut en aucun cas être un obstacle à la participation d'un enfant aux activités de notre unité. En cas de difficulté à ce sujet, une cotisation dite "de solidarité" est prévue : il vous suffit d'en faire la demande auprès de l'animateur responsable de la section de votre enfant ou auprès de l'animatrice d'unité. Ne soyez pas embarrassés de nous en parler. Pour toute question, vous pouvez nous contacter à l'adresse equipe.unite@saintpaul51.be .

Pratiquement :

Vous aurez **un paiement** à effectuer **sur le compte de l'unité (BE13 0682 4386 8939)**.

Nous ne gérons que les cotisations à la 51^{ème} St Paul. Si vous avez une fille à la 20^{ème}, vous devrez effectuer le virement la concernant sur le compte de la 20^{ème}.

!!! Nous vous demandons de n'effectuer le virement que pour votre enfant entrant aux baladins.

Calcul du montant

Le prix de la cotisation pour les scouts est déterminé selon le nombre de membres de votre famille inscrits dans un mouvement de jeunesse, comme animateurs ou scouts que ce soit à St-Paul (51^{ème} ou 20^{ème}) ou dans une autre unité des **Fédérations Les Scouts (FSBPB) et des Guides catholiques de Belgique (GCB)**.

Communication : **Nom, Prénom de l'enfant + Ass (si vous prenez l'assurance complémentaire) + Nombre de membres de votre famille affiliés à la Fédération Les Scouts (LS) et aux Guides Catholiques Belges (GCB) et ce quelle que soit l'unité.**

Pour nous faciliter l'identification du paiement nous vous demandons de respecter scrupuleusement la communication.

Si le versement concerne plusieurs personnes (scouts et/ou animateurs), merci de mettre tous les noms et prénoms en communication à la suite l'un de l'autre.

[Tapez ici]



Exemple : pour 2 enfants à la 51^{ème} la communication sera : *Dupont Louis, Dupont Etienne, 2LS.*

Nombre de membres de votre famille inscrits dans les mouvements de jeunesse	Cotisation due pour ceux qui sont inscrits à la 51 ^{ème} unité St Paul
1 personne	160 € par animé
2 personnes	150 € par animé
3 personnes ou plus	145 € par animé

Afin que vos enfants soient assurés le plus rapidement possible pour les activités, merci de régler le bon montant dans les plus bref délais.

Pour vous aider dans le calcul, vous pouvez utiliser le lien suivant:

<https://unite-saintpaul.be/index.php/calculateur-cotisations>

Celui-ci vous donnera le montant à payer.

4. Vêtements d'uniformes

Vous trouverez en annexe toutes les informations relatives à l'achat des uniformes neufs ou d'occasion. Pour information, une brocante est organisée avant la journée de passage.

5. Base de données de l'unité

Merci de bien vouloir nous faire part (equipe.unite@saintpaul51.be) de tout changement d'adresse ou autres coordonnées téléphoniques ou mail de manière à modifier le listing et à nous permettre de disposer à tout moment des informations correctes pour vous contacter.

6. Site de l'unité

Notre site d'unité (www.unite-saintpaul.be) est mis à jour.

Il regorgera d'informations (agenda, coordonnées, photos et nouvelles des sections et des camps, documents de déductibilité fiscale ou de mutuelle, ...).

Afin de préserver la vie privée de nos animés et de nos chefs, l'équipe d'unité a décidé de ne pas utiliser Facebook. Les photos seront uniquement accessibles sur notre site internet avec le code mentionné ci-dessus. Un document RGPD fera partie des documents à signer lors des activités.

[Tapez ici]



7. Coordonnées de l'équipe d'unité

Nous voudrions instaurer un système de roulement au sein de l'équipe d'unité afin de veiller à ce qu'il comporte toujours des nouveaux et des anciens membres pour assurer la meilleure continuité possible. Toutes les candidatures sont les bienvenues.

Pour le moment, l'équipe est composée de :

Anne-Cécile Bodart : animatrice d'unité
Denis Claesen
Guillaume Gillain
Pierre Verstraeten

Vous pouvez nous joindre à l'adresse suivante : equipe.unite@saintpaul51.be

Nous vous souhaitons une excellente année scout et nous espérons que vous et vos enfants passerez de fabuleux moments dans l'unité et en section.

L'équipe d'Unité de la 51^{ème} Saint-Paul